



Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 8 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président des travailleurs et travailleuses des postes
377 rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Objet : Résolution numéro 288-10-2014

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint copie de la résolution 288-10-2014, telle qu'adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014 .

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lise Lavigne
Directrice générale

LL/lg

p.j.

281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0

Tél. : 450 258-2305
Télec. : 450 258-3059

infos@munipalite.saint-placide.qc.ca
www.municipalite.saint-placide.qc.ca





**Municipalité de
Saint-Placide**

281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
Téléphone : (450) 258-2305
Télécopieur : (450) 258-3059

infosp@municipalite.saint-placide.qc.ca
www.municipalite.saint-placide.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

M. R. C. de Deux-Montagnes
Municipalité de Saint-Placide

Résolution

Extrait du procès-verbal d'une assemblée ordinaire
du conseil de la Municipalité de Saint-Placide,
tenue le 7 octobre 2014 à 20 h
sous la présidence de M. le Maire Denis Lavigne

Sont aussi présents :

M^{mes} les conseillères : Marie-Ève D'Amour
Brigitte DesRosiers
Danielle Bellange

M. le conseiller : André Dion

et M^{me} la directrice générale Lise Lavigne.

MM. les conseillers Richard Labonté et Guy Brulotte ayant motivé leur absence.

RÉSOLUTION 288-10-2014

DEMANDE D'APPUI – SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS
(Référence dossier : 104-145-001)

CONSIDÉRANT QUE

Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE

Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE

la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE

Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Placide écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Que la Municipalité de Saint-Placide demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.